

Impacts d'une éventuelle libéralisation des échanges agricoles euro-méditerranéens

Michel Petit

Consultant, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM)

Leçons du projet de recherche EUMEDAGPOL

Le principal objectif du projet EUMEDAGPOL, soutenu financièrement par la Commission européenne dans le cadre du 6ème PCRD, était de décrire et d'estimer les impacts sur les pays européens de la libéralisation des échanges agricoles dans la région méditerranéenne.

On sait que le processus de Barcelone, lancé en 1995, a fait de la libéralisation des échanges sa pièce maîtresse, avec l'objectif de créer en 2010 une zone de libre échange euro-méditerranéenne. Aujourd'hui, un large consensus semble s'être dégagé pour juger que les effets du processus de Barcelone ne sont pas à la hauteur des espérances et des besoins des Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM). Une des raisons avancées dans les analyses du manque d'efficacité du processus de Barcelone est le fait que, durant les dix dernières années, le secteur agricole ait été largement tenu à l'écart du processus de libéralisation, du fait des craintes que la libéralisation causerait des dommages très sérieux aux agricultures du pourtour méditerranéen de l'UE. La principale question à laquelle cette recherche a tenté de répondre a été de juger dans quelle mesure ces craintes sont justifiées.

5 enseignements majeurs et stratégiques

Les réponses à cette question s'articulent en cinq points principaux:

1. Les échanges de produits agricoles et alimentaires entre les deux rives de la Méditerranée sont faibles et ils sont asymétriques. Pour les PSEM, l'UE est le principal partenaire, alors que pour l'UE, les échanges avec les PSEM ne représentent qu'une faible part de son commerce, (moins de 10 %). En revanche, pour les PSEM, l'UE représente le principal partenaire à l'importation (32,6%) mais surtout à l'exportation -plus de la moitié (51,2% en 2004) des exportations de produits agricoles des PSEM est à destination de l'UE. Par ailleurs, alors que le commerce intra-européen est très actif, les échanges des PSEM entre eux sont très faibles (1 milliard \$, soit 14,5 % de leurs échanges en 2004).

2. Les instruments de protection aux frontières européennes pour les fruits et légumes sont importants, complexes et souvent dissuasifs. Ils varient en outre beaucoup selon les produits et les pays. Pour les produits les plus sensibles, l'UE utilise un système de prix d'entrée, combiné à des contingents tarifaires. En outre, les paramètres de cette protection varient selon les saisons afin de limiter la concurrence faite aux produits européens en saison de production. Les effets de ce système de protection sont multiples et complexes et donc peu transparents. En outre, les paramètres sont négociés avec les divers pays méditerranéens dans le cadre des négociations commerciales bilatérales, ce qui est la source de préférences commerciales entre pays méditerranéens pour l'accès aux marchés européens.
3. Pour estimer le potentiel d'accroissement des exportations méditerranéennes de fruits, de légumes et d'huile d'olive à destination du marché européen en cas de libéralisation partielle ou totale, deux types de méthodes ont été employés : des simulations sur modèles et des enquêtes systématiques auprès d'experts nationaux, enquêtes s'inspirant plus ou moins directement de la méthode Delphi. La complexité des instruments de protection et le grand nombre de fruits et légumes à considérer ont beaucoup limité la portée des résultats de modélisation. Cependant toutes les estimations convergent pour suggérer que le potentiel d'accroissement des exportations méditerranéennes à destination de l'UE n'est pas considérable et que donc les craintes évoquées ci-dessus ne sont pas justifiées.
4. Le potentiel d'accroissement des exportations agricoles européennes vers les pays méditerranéens est probablement significatif en revanche, même s'il n'a pas été analysé de façon approfondie au cours de cette recherche. Les conséquences sociales d'une telle libéralisation dans certains PSEM pourraient donc être beaucoup plus sérieuses qu'au sein de l'UE.
5. Pour les producteurs européens de fruits et légumes, la libéralisation des échanges avec les PSEM entraînerait, on l'a dit des conséquences limitées. Mais cette affirmation, valable au plan global, recouvre des réalités très diverses. Pour certains produits et dans certaines régions les dommages pourraient être très sérieux. Le calcul d'indices de vulnérabilité régionale réalisé pour cette recherche suggère de grandes disparités régionales en Europe à cet égard. On peut en déduire que les perdants européens dans un processus de libéralisation des échanges agricoles seraient concentrés dans un petit nombre de régions et, au sein de ces régions, seraient un nombre limité de producteurs agricoles et de firmes de conditionnement et d'expédition de ces produits bien précis. Cette concentration devrait faciliter l'identification des perdants et la mise en place d'éventuelles mesures de compensation par les pouvoirs publics.